

## REGLEMENT INTERIEUR

### DOMAINE 1 – ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT

#### ➤ 1 – Horaires et lieu d'entrée et de sortie des élèves

L'école fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

**Tout adulte entrant dans l'établissement doit présenter le badge remis en début d'année.**

	Matin	Après-midi
Accueil	7h30	13h05
Début des cours	8h20	13h15
Fin des cours	11h30	16h20
Périscolaire		Jusqu'à 17h
Garderie/Etude		17h – 18h

Les entrées et les sorties se font par l'entrée principale de l'établissement. Aucune sortie pendant les heures de classe n'est autorisée, excepté pour motif valable. La demande est à adresser à l'enseignant(e), via EcoleDirecte.

**A la sortie des classes, les lycéens et collégiens sont autorisés à récupérer leur(s) frère(s) et sœur(s) en Maternelle et à l'école élémentaire (du CP au CM2).**

**Les élèves de CM1 et CM2 peuvent quitter seuls l'école et récupérer leur(s) frère(s) et sœur(s) à partir du CP. Aucun enfant ne peut attendre devant la conciergerie.**

#### ➤ 2 – Obligation scolaire

L'élève inscrit dans un établissement scolaire est tenu d'y être présent.

#### ➤ 3 – Absences et retards

Le contrôle et le traitement de l'absentéisme s'effectuent d'abord au niveau de l'établissement, puis au niveau de l'Inspection Académique (à compter d'une demi-journée non justifiée).

En cas d'absence, les parents sont priés d'avertir Mme PEERE Nathalie via EcoleDirecte.

En cas de retard, merci de vous présenter au secrétariat de l'école.

**Les retards doivent rester exceptionnels.**

### DOMAINE 2 – VIE COLLECTIVE ET LOCAUX

#### ➤ 1 – Respect des personnes

Toute personne présente dans les locaux scolaires doit s'interdire tout comportement, geste, parole ou humiliation pouvant nuire à qui que ce soit.

L'élève doit être poli et respectueux par ses paroles et ses gestes envers les adultes qu'il rencontre et ses camarades.

En cas de conflit ou de problème, l'élève signalera l'incident à l'adulte en charge de la surveillance qui se chargera d'intervenir.

#### ➤ 2 – Tenue vestimentaire et marquage des vêtements

L'élève doit porter une tenue vestimentaire décente, confortable et adaptée à l'école (ventre couvert, pas de maquillage, ...) et compatible avec toutes les activités scolaires prévues au programme.

Le port de chaussures, ne maintenant pas correctement le pied (claquettes, tongs, ...), est interdit.

**Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.** Tous les vêtements non repris seront donnés au « Secours Catholique » fin juin.

#### ➤ 3 – Objets personnels

Il est interdit d'apporter à l'école tout objet dangereux ou susceptible de l'être (ciseaux, couteaux, canifs, ...).

Le téléphone portable est interdit dans le cadre scolaire. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

#### ➤ 4 – Circulation dans les différents espaces

Tout déplacement dans l'école doit s'effectuer en rang et dans le calme.

#### ➤ 5 – Respect du matériel

Les cartables à roulettes sont interdits, à cause de la situation géographique de l'école.

L'élève doit respecter les locaux scolaires ainsi que les meubles et les objets dont il a l'usage, en particulier les livres scolaires qui devront être couverts et exempts de toute inscription et griffonnage. En cas de perte ou de détérioration des livres (scolaires ou de bibliothèque) la responsabilité financière des parents est engagée.

### ➤ **6 – Récréation**

Il est important de respecter les limites des aires de jeux et les règles de sécurité.

La récréation est un temps de détente pour tout le monde. Il est **interdit** de jouer avec des *pierres* ou des *bâtons* qui risquent de blesser des camarades. Par ailleurs, cordes à sauter, ballons en mousse **uniquement** peuvent être apportés.

### ➤ **7 – Respect de l'environnement**

Dans la cour, l'élève ne laisse rien traîner par terre. Les papiers sont mis à la poubelle. Il ne détériore pas les lieux.

Dans la classe, l'élève est acteur pour que son lieu de travail reste propre, en bon état et agréable.

## **DOMAINE 3 – HYGIENE – SANTE - SECURITE**

### ➤ **1 – Hygiène**

Le nettoyage des locaux est quotidien.

Les chiens, même tenus en laisse, doivent rester à l'extérieur de l'école.

### ➤ **2 – Santé**

Les médicaments ne sont pas donnés en classe par les enseignants, mais à l'infirmerie, par Mme DEVEVEY, **après avoir remis l'ordonnance correspondant au traitement.**

Pour les goûters, les produits trop riches en sucre et en matières grasses doivent être évités. Les fruits, compotes, pains et céréales non sucrés sont à privilégier.

En Maternelle, une collation est fournie par l'école.

### ➤ **3 – Sécurité**

Des exercices de sécurité ont lieu conformément à la réglementation en vigueur.

L'accès des locaux scolaires, pendant et hors temps scolaire, sans autorisation, est interdit.

## **DOMAINE 4 – RELATIONS ENTRE LES FAMILLES ET L'ECOLE**

L'ensemble des renseignements concernant la vie scolaire est communiqué par EcoleDirecte. Les parents, les enseignants pourront solliciter un rendez-vous, transmettre des informations, justifier les absences et les retards.

## **DOMAINE 5 – RESPECT DE LA DISCIPLINE**

### ➤ **1 – Aides au respect de la discipline**

Des outils ainsi que des actions de prévention sont mis en place pour que les élèves apprennent à vivre ensemble et ne se mettent pas en danger.

- Règlement de l'école étudié en classe.
- Règlement de chaque classe, réfléchi avec les élèves, illustré pour les plus jeunes.
- Débats/Cours d'éducation morale et civique.
- Conseil des enfants.

### ➤ **2 – Mesures positives d'encouragement et sanction en cas de non-respect du règlement**

En cas de non-respect du règlement intérieur, il pourra y avoir sanction. Celle-ci sera donnée dans le but d'être éducative. On insistera sur le fait d'assumer les conséquences de ses actes. Dans tous les cas, il devra y avoir réparation.

L'explication et la discussion sont d'abord privilégiées. Les élèves apprennent ainsi à juger de la gravité de leurs actes.

### ➤ **3 – Procédure suivie avec une gradation en fonction de la gravité du manquement**

- Excuses.
- Explication et discussion.
- Réparation et/ou sanction.
- Communication avec la famille.
- Rencontre de l'élève avec Mme FERRANDI, Cheffe d'établissement.
- Rencontre de la famille avec Mme FERRANDI et l'enseignant(e).
- Mise en place d'un contrat avec un objectif visé.
- Conseil de discipline avec les parents.

Cette gradation restant à l'appréciation de l'équipe éducative peut, selon la gravité du manquement, être écourtée.